Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20251126-DELIB2025_0065-DE

MAIRIE DE
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18/11/2025	Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 19/11/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....17	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Josiane PACHOLSKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Pascale PALARD, Bernadette CAPDEVILLE, Alain GUYONNET,Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN pouvoir à Daniel DESSOGNE Sebastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT-SEBASTIEN Absent(s) : Gerty EMBOULÉ,Adeline FAIDER-LOGET, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Nicolas POUZET et Sébastien PELLERIN
Réf : 2025-073 Objet : Tarif Séjour Avril 2026 Maison de l'Enfant Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 11/28/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 11/19/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20251126-DELIB2025_0065-DE

Réf : 2025-073- Tarif Séjour Avril 2026 Maison de l'Enfant

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la volonté de la Commune de proposer des séjours aux enfants de Vernou-la Celle sur Seine pendant les vacances scolaires ;

Entendu, Madame GOUYON, Adjointe aux affaires scolaires,

- Expliquer qu'un séjour dans un centre de vacances avec hébergement COCICO est prévu du 27 au 30 avril 2026;
- Préciser que ce séjour est organisé pour 24 enfants de 6 à 11 ans, accompagnés de 3 animateurs;
- Exposer que le coût total du séjour est estimé à 8 180 euros, dont 500 euros de transport;
- Indiquer que les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à ce séjour auront la possibilité d'échelonner leurs paiements sur 4 mensualités maxima. Ces échelonnements seront à prévoir en début de mois afin que le paiement final soit effectif avant le départ.
- Informer que le montant total prévu par enfant participant est de 340,83 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le séjour COCICO proposé pour avril 2026.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 28/11/2025

Le Maire, Alain MOMON

MAIRIE de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE (Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Alain MOMON
Maire
2 déc. 2025